

UMGA 08 a été fondée en 1998 par Manuel CARVALHO dans des locaux situés à NOUZONVILLE (08700) 121 rue Jules-Fuzelier.

Au commencement, U.M.G.A 08 employait 4 personnes.

À ce jour, UMGA 08 emploie 12 personnes dont la moyenne d'âge est de 30 ans.
Le personnel d'UMGA 08 est qualifié et polyvalent.

UMGA 08 a tenu à porter à la connaissance de ses différents partenaires les règles fondamentales en matière d'éthique appliquée et qu'elle souhaite voir appliquer.

Il existe des règles fondamentales qu'il est important de respecter afin de ne pas faire courir de risques à l'entreprise mais aussi aux personnes impliquées.

1 - ACCORDS ET ENTENTES AVEC LES CONCCURENTS

UMGA 08 applique scrupuleusement les règles d'une concurrence loyale en vertu du droit de la concurrence (lois anti-trust).

À cet effet, UMGA 08 ne participe pas à des ententes fixant les prix, des quotas de production ou des pratiques déloyales visant à évincer un concurrent ou restreindre l'accès aux marchés des nouveaux concurrents par des moyens illicites.

2 - CORRUPTION ET COMMISSIONS

UMGA 08 s'engage à bannir les paiements et les pratiques illicites et refuse pots de vin et corruption dans les transactions commerciales.

Les partenaires d'UMGA 08 se doivent de respecter ces règles et ne peuvent ni offrir directement ou indirectement, un avantage indu de quelque valeur qu'il soit, à un représentant de l'Etat, un parti politique, un employé d'un client, d'un organisme de prêt ou d'une banque, en violation des principes d'éthiques d'UMGA 08 dans le seul but d'obtenir ou de maintenir une transaction commerciale.

3 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

UMGA 08 souhaite apporter sa contribution à la protection de l'environnement en privilégiant les procédés de fabrication économes en énergie, en éradiquant les produits dangereux et en favorisant les matériaux recyclables.

4 - RELATIONS AVEC LES CLIENTS ET LES FOURNISSEURS

UMGA 08 s'engage à :

- traiter honnêtement et équitablement ses clients et fournisseurs quelle que soit la taille de leur entreprise.
- à donner une représentation correcte et digne de confiance de ses activités au travers de ses publicités, son site internet, ses parutions.

5 - MARCHÉS PUBLICS

UMGA 08 s'engage à respecter les lois et réglementations qui régissent l'acquisition de biens par l'Etat à tous les niveaux et sur tous les marchés.

Toutes les informations confidentielles et à diffusion restreinte relatives aux marchés publics seront respectées en tant que telles.

6 - CONTRIBUTIONS AUX PARTIS POLITIQUES

UMGA 08 s'engage à ne pas apporter de contributions aux organisations politiques (comités, partis ...), aux hommes et femmes politiques, dans le but de promouvoir des intérêts politiques particuliers.

Dans le cas d'une contribution avec accord indispensable de la Direction, nous veillons à ce que la législation soit scrupuleusement appliquée.

La participation des employés d'UMGA 08 à toute forme d'activité politique, doit être personnelle et se dérouler en dehors des heures de travail.

7 - CONTRIBUTIONS AUX ORGANISATIONS CARITATIVES

Des contributions à des œuvres caritatives sont attribuées à des organismes à but non lucratifs.

8 - RESPECT DES RÈGLES DE CONFIDENTIALITÉ

Tout employé d'UMGA 08 à qui sont confiées ou qui ont accès à des informations relatives aux activités commerciales de la société, doivent veiller à ce que ces informations demeurent confidentielles et à ne les utiliser qu'à des fins autorisées.

L'employé ne doit pas les utiliser dans un but personnel, ni les partager avec ses collaborateurs ou des personnes extérieures sans y être autorisé au préalable par la Direction.

Les informations confidentielles comprennent les données financières telles que résultats, prévisions ..., informations liées aux ressources humaines, acquisitions de matériel, procédés de production, nouveaux produits, commandes.

UMGA 08 est propriétaire des stratégies commerciales, des améliorations de produits, des informations techniques, des secrets de fabrication, ou savoir-faire développés ou acquis par elle-même.

Les employés d'UMGA 08 restent liés par ces obligations de discrétions après la cessation de leurs fonctions.

9 - RESSOURCES HUMAINES

UMGA 08 applique une politique d'équité à l'endroit de tous ces employés et favorise l'expression de chacun.

La politique d'UMGA 08 est de se conformer à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, ainsi qu'aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

UMGA 08 rejette totalement toute forme de travail forcé ou obligatoire, et n'emploie jamais d'enfants ni ne favorise le travail des enfants, sauf dans le cadre de programme de formation de la jeunesse officiellement approuvé par le gouvernement.

Nous demandons à nos fournisseurs d'appliquer et de s'assurer que leurs sous-traitants appliquent ces conventions fondamentales.

9.1 - Développement des salariés

Le développement des talents est une priorité pour UMGA 08, c'est pourquoi nous privilégions les formations internes et externes.

9.2 - Egalité des chances

UMGA 08 s'engage à respecter les lois et réglementations interdisant toutes discriminations liées à l'âge, la race, le sexe, l'origine ethnique ou nationale, la religion, la santé, les orientations sexuelles, les opinions politiques ou philosophiques, l'appartenance à un syndicat ...

UMGA 08 ne tolère aucun harcèlement de quelque nature qu'il soit.

Les sélections et embauches sont basées sur les qualifications et compétences du candidat dans le respect de la législation en vigueur.

La rémunération est déterminée uniquement en fonction de la contribution professionnelle du salarié à l'entreprise.

10 - PROTECTION DES BIENS D'UMGA

Chaque employé d'UMGA 08 doit faire de son mieux pour protéger les biens de l'entreprise. Les biens de l'entreprise ne doivent pas être utilisés à des fins illicites ou sans rapport avec l'activité d'UMGA 08

Aucun employé ne doit s'approprier à des fins personnelles ou pour un tiers, une propriété quelconque d'UMGA 08

Le détournement ou le vol des biens d'UMGA 08 peut constituer une infraction et donner lieu à des sanctions telles que le licenciement ou une infraction au droit entraînant des poursuites civiles ou pénales.

Sont considérés comme les biens d'UMGA 08 :

- les éléments physiques (fournitures, matériels ...)
- les éléments incorporels tels que le savoir faire des employés développés au cours de leur activité dans l'entreprise.
- Les listes de clients ou fournisseurs, informations sur les marchés, données informatiques ...

11 - CONFLIT D'INTERETS

Tout employé d'UMGA 08 se doit d'éviter toute situation pouvant créer un conflit d'intérêt entre ses intérêts personnels et ceux de l'entreprise.

Aucun employé d'UMGA 08 ne peut accepter un travail extérieur proposé par un fournisseur, client ou concurrent pouvant nuire à ses performances ou à son jugement dans l'exercice de ses fonctions chez UMGA 08

Chaque employé d'UMGA 08 doit faire part de tout emploi extérieur à la Direction.

12 – DROIT D'AUTEUR ET PROPRIÉTÉ DES LOGICIELS

UMGA 08 s'engage à obtenir sous licence un nombre suffisant de logiciels pour répondre aux besoins de tous les employés.

Les copies illégales de ces logiciels sont interdites.

13 – RÉDUCTION ET ÉVACUATION DES DÉCHETS

UMGA 08 s'engage à réduire et, si possible, à éliminer les déchets en réduisant les sources et en pratiquant le recyclage.

Des méthodes sûres et responsables seront utilisées pour le traitement des déchets.

14 – RÉDUCTION DES RISQUES

UMGA 08 s'efforcera d'exposer ses employés et la localité, à un minimum de risque en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

15 – RESTAURATION DE L'ENVIRONNEMENT

UMGA 08 prendra les mesures correctives adéquates de de façon rapide et responsable, si elle a créée une situation menaçant l'environnement ou la santé et la sécurité des personnes.

Dans la mesure du possible, UMGA 08 réparera tout préjudice qu'elle aura causé à des personnes ou à l'environnement et elle restaurera ce dernier.

Il incombe à chaque employé d'UMGA 08 de veiller à ce que sa conduite soit conforme à ce code éthique.

Certaines infractions à ces instructions peuvent avoir des conséquences graves sur l'image, les relations commerciales, la santé financière d'UMGA 08
Lorsque les circonstances le justifient, UMGA 08 pourra entamer des poursuites civiles ou pénales et licencier l'employé concerné.